



## Déclaration UE de conformité

Je soussigné, **Jean-Pierre Tubiana**, agissant en qualité de **Gérant** pour le compte de la société **EUREM FRANCE** dont le siège social est situé à 27 Rue des écoles – Zone industrielle du Thillay – 95500 LE THILLAY, déclare sous sa seule responsabilité :

Les produits **Ventilateurs brasseurs d'air « BA30CC » et « BA45CC »**, références usines mentionnées dans les rapports d'essais **« FE30JB » et « FE45JB »** :

- sont conformes aux exigences des directives applicables :
  - "Basse Tension" 2014/35/UE
  - "Compatibilité Electromagnétique" 2014/30/UE
  - "RoHS" 2015/863/UE
  - "Eco conception" 2009/125/CE
- sont conformes aux exigences du Règlement (UE) n° 206/2012 de la commission du 6 mars 2012 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'éco-conception applicables aux climatiseurs et aux ventilateurs de confort.
- que leur conformité a été évaluée selon la (les) norme(s) applicable(s) en vigueur
  - NF EN 60335-1:2013 + A11 + A13 + A1 + A14 + A2 + A15\_ Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
  - NF EN 60335-2-80:2004 + A1 + A2\_ Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-80 : règles particulières pour les ventilateurs
  - NF EN 62233:2013\_ Méthodes de mesure des champs électromagnétiques des appareils électrodomestiques et similaires en relation avec l'exposition humaine
  - NF EN 55014-1:2021 \_ Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : émission
  - NF EN 55014-2:2021\_ Compatibilité électromagnétique - Exigences relative aux appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2 : immunité
  - NF EN 61000-3-2:2019 + A1\_ Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)
  - NF EN 61000-3-3:2014+ A1 + A2\_ Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel -
  - NF EN 62321-1 à 8 \_Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques

Fait à Prahecq, le 09 04 2025

Jean-Pierre TUBIANA  
Le Gérant

Date d'édition : 09/04/2025